



Parce que les dernières initiatives du gouvernement ne tiennent pas compte des engagements pris lors des Grenelles de l'Environnement.

Et parce que nous savons que la coexistence entre filières OGM et non-OGM est impossible, les personnes et organisations sous signées formulent les demandes suivantes :

1. CLAUSE DE SAUVEGARDE SUR LE MAÏS MON 810
2. PROJET DE LOI : mise en place des mesures de protection conformément au large mandat dévolu par l'Union Européenne pour une agriculture, une apiculture et une alimentation sans OGM.
3. PRÉSIDENTE DE L'UNION EUROPÉENNE PAR LA FRANCE EN 2008 :
Mise en œuvre de négociations concernant :
 - l'étiquetage obligatoire des produits d'animaux ayant consommé des OGM
 - évaluation indépendante, transparente et pluridisciplinaire des OGM.

Afin d'appuyer ces demandes :

Rassemblement

**Le samedi 12 janvier
à partir de 14 h
place de la République Lyon 2**

Au programme de ce rassemblement pacifique : faire signer le plus grand nombre de lettres aux députés et sénateurs qui devront examiner la loi de coexistence à partir du 15 janvier 2008.

